

# FINANCIÈRE ACCRÉDITÉE

Filiale de Centuria Capital



Newsletter

Plus-value

NUMERO SPECIAL

AOUT 2011

10, avenue de Friedland  
75008 PARIS  
Tél. 01 47 23 82 82  
Fax 01 47 20 36 57

3, avenue Baquis  
06000 NICE  
Tél. 04 93 82 32 53  
Fax 04 93 82 31 53

[lettre@financiereaccreedee.com](mailto:lettre@financiereaccreedee.com)  
[www.financiereaccreedee.com](http://www.financiereaccreedee.com)

*Nous éditons ce  
numéro spécial  
suite à l'annonce  
de F. FILLON  
du 24/08/2011.*

*Le Projet de Loi  
sera soumis à  
l'examen du  
Parlement à  
partir du  
06/09/2011.*

*Nous ne  
manquerons pas  
de vous tenir  
informés de  
cette réforme.*

## Projet de réforme des plus-values immobilières

*Annonce de F. FILLON (dossier de presse du 24/08/2011)*

*Examen au Parlement à partir du 06/09/2011*

La mesure prévoit :

- La **suppression** de l'**abattement** pour durée de détention de **10% par an** : disparition de l'exonération pour durée de détention supérieure à 15 ans.
- La majoration du prix d'achat de l'inflation constatée depuis la date d'acquisition.

Cette mesure concernerait les cessions à titre onéreux de résidences secondaires, logements vacants, biens locatifs ou terrains à bâtir réalisées par des personnes physiques.

**La cession de la résidence principale resterait exonérée.**

Cette mesure s'appliquerait aux cession consécutives à des **promesses ou compromis de vente signés après le 24/08/2011.**

## **A NOTER : augmentation des prélèvements sociaux à partir du 01/01/2012**

Les prélèvements sociaux passeraient de 12,3% à 13,5%, soit une taxation des plus-values immobilières des résidents français de 32,5%.